



REFORME DES RETRAITES

UN SEUL MOT D'ORDRE : A BAS LA REFORME !

DANS CE BUT IL FAUT COMBATTRE :

- POUR QUE LA DIRECTION DE L'UGTA CESSE DE SOUTENIR CE PROJET DE REFORME**
- POUR QUE LES DIRECTIONS L'UGTA ET DES SYNDICATS AUTONOMES ROMpent LE DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT ET ENGAGENT LE COMBAT SUR LE MOT D'ORDRE DE RETRAIT**

Une situation économique qui ne cesse de se dégrader

Avec la baisse des cours du baril de pétrole qui oscille aujourd'hui autour de 50 \$ le baril, la situation économique de l'Algérie ne cesse de se dégrader. En deux ans, les revenus pétroliers de l'Algérie ont baissé de 70 %. Le fond de régulation des recettes qui était conçu pour « épargner » une partie des recettes liée à la rente pétrolière (celles issues du différentiel entre le prix prévisionnel du baril de pétrole dans les lois de finances 19 \$ puis 37 \$ le baril, et le prix effectif qui était largement supérieur), sera épuisé d'ici la fin de l'année.

Le ministre de l'industrie lui-même a indiqué devant la commission économique de l'Assemblée nationale populaire que le gouvernement ne sera plus en mesure de recourir à ce fond pour financer les grands travaux programmés, y compris ceux de son propre ministère.

Le déficit budgétaire devrait atteindre les 30 milliards de dollars en 2016 (15 % du PIB), ce qui inquiète au plus au point les dirigeants du régime.

D'autant que, les réserves de change, qui étaient environ de 193 milliards de dollars en 2014, ne s'élèvent plus aujourd'hui qu'à 136 milliards de dollars, selon les chiffres officiels, et devraient se situer autour de 109 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année selon les prévisions du FMI.

Le FMI prévoit déjà que le gouvernement sollicitera des financements extérieurs dès cette année pour couvrir ses dépenses.

D'ores et déjà, le gouvernement a décidé de recourir à l'endettement à travers le

lancement d'un emprunt obligataire d'état en avril 2017, visant, selon le ministre Benkhalfa, à financer les projets économiques et les grands travaux. En réalité, il ne fait guère de doute que cet emprunt risque surtout d'être employé à compenser les pertes des revenus liés à la rente pétrolière. Le taux d'intérêt de cet emprunt a été fixé entre 5 et 5,75 % en fonction de sa durée.

Cet effondrement des recettes pétrolières, doublé de la fonte des réserves de change, s'accompagne par ailleurs d'une véritable dégringolade du cours du dinar qui a perdu 20 % de sa valeur par rapport au dollar en l'espace de 9 mois.

A cela, il faut ajouter une inflation qui s'établit à 5 %, générant des conséquences dramatiques pour les travailleurs d'Algérie, qui voient les prix des produits de première nécessité augmenter de façon vertigineuse.

Face à la crise, le gouvernement s'apprête à frapper comme jamais sur le prolétariat

Pour le régime, le salut ne peut passer que par une violente offensive contre la classe ouvrière, dont le projet de loi des finances pour l'année 2016, qui prévoyait des coupes sombres sur le budget à hauteur de 9 %, ne constituait qu'une mise en bouche.

Dans le même temps, cette loi des finances s'est traduite par une augmentation considérable du prix de l'énergie (gaz et électricité), du gazole, et des produits de première nécessité.....

Mais à elles seules, ces mesures ne sauraient suffire. C'est la raison pour laquelle le gouvernement souhaite s'en prendre de façon décisive à tous les acquis fondamentaux de la classe ouvrière algérienne.

C'est dans cet esprit que se prépare le projet de loi des finances 2017, qui prévoit le gel de l'inscription à l'allocation sociale forfaitaire, le paiement par les familles de la prise en charge des personnes âgées, le gel des salaires, etc.

C'est le sens du nouveau modèle économique qui a été proposé et débattu dans le cadre de la tripartite du 5 juin 2016, associant le forum des chefs d'entreprises (FCE), l'UGTA et le gouvernement.

Ce qui est directement à l'ordre du jour, c'est la liquidation du code de la santé, du code du travail, de la retraite proportionnelle et sans condition d'âge. C'est aussi la remise en cause du subventionnement des produits de première nécessité qui existait jusqu'alors.

Tripartite : le dialogue social au service de la remise en cause des acquis

Il convient de s'attarder sur la fonction de ces tripartites.

Celle du 5 juin 2016 s'inscrit en effet dans la continuité d'une tripartite qui avait déjà eu lieu en 2014, et qui s'était traduite par l'adoption d'un pacte économique

et social de croissance engageant le pays vers « *un nouveau modèle économique destiné à dynamiser la croissance de l'investissement hors hydrocarbures tout en préservant la cohésion sociale de notre nation dans le cadre de la justice et de l'État de droit* » (extraits)

Ce pacte constituait en la matière un modèle selon l'organisation internationale du travail. Parmi les engagements pris par l'UGTA dans le cadre de cette tripartite, on peut citer:

« *Agir avec ses partenaires pour contribuer à l'inspiration d'un climat favorable au développement économique et social et participer à l'explication de toutes les orientations relatives au développement durable et à l'accentuation de la compétitivité de l'économie nationale*

- *Veiller au respect de la législation sociale et à la rigueur dans son application*
- *Sensibiliser les travailleurs au respect de leurs obligations sur les lieux de travail et contribuer à la promotion de la valeur travail et des vertus de l'effort productif*
- *Apporter une contribution active à la réussite du pacte à travers une consolidation des réformes économiques et à la promotion de l'emploi fondé sur l'investissement et la création d'activités*
- *Mobiliser les travailleurs en faveur d'une amélioration de la productivité du travail de la qualité et de la compétitivité de la production nationale*
- *Préserver la stabilité sociale indispensable à toute politique de développement par le recours au dialogue à la concertation, l'arbitrage et la pratique de la médiation, et ce dans un souci de prévention des différents collectifs et de contribution à leur règlement à tous les niveaux* »

On le comprendra aisément : cette tripartite, c'est l'institutionnalisation du dialogue social. Il s'agit d'associer les organisations syndicales, et singulièrement l'UGTA, à la mise en œuvre des contre-réformes que le gouvernement veut imposer.

Car en dernière analyse c'est bien en associant les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social et de la concertation que le gouvernement entend faire passer ses réformes.

De ce point de vue, il a besoin de tous. C'est d'ailleurs certainement dans cet esprit qu'a été invité le SNAPAP (syndicat autonome de la fonction publique). Même si l'on peut douter de la représentativité de ce syndicat, (il existe en fait 2 SNAPAP), ce geste s'inscrit bien comme un signe qui pourrait laisser entendre que le pouvoir est tout à fait prêt à s'associer les services des syndicats autonomes dans le cadre d'un dialogue social élargi à toutes les composantes. Il est vrai que les syndicats autonomes ne manquent pas une occasion de revendiquer une place à la table, et mettent un zèle tout particulier à le faire savoir, y compris lorsqu'ils trahissent les mouvements de classe du prolétariat algérien, comme ce fut le cas lors du mouvement des contractuels de l'éducation nationale, qui avait eu lieu au printemps, et sur lequel nous étions largement revenus dans deux articles parus dans le site *Maghreb socialiste*.

La contre-réforme des retraites : un enjeu décisif

Si la réforme du code de la santé et du code du travail étaient au menu de la tripartite du 5 juin, la réforme des retraites constitue une priorité pour le gouvernement. Le fait que la tripartite se soit conclue par une déclaration commune entre le patronat, l'UGTA et le gouvernement exprimant un accord entre les parties sur la nécessité de la remise en cause du régime de départ en retraite, montre à quel point cette réforme constitue aujourd'hui un enjeu décisif. Si le gouvernement parvient à ses objectifs, cela constituerait une victoire qui ouvrirait la voie à une avalanche de coups portés au prolétariat.

Au contraire, une défaite infligée au gouvernement constituerait un point d'appui dans le combat pour l'affronter et le vaincre en mettant un coup d'arrêt à l'offensive réactionnaire en cours.

Le prolétariat algérien en a tout à fait conscience. Il s'est d'ailleurs spontanément mobilisé dans de nombreux secteurs dès qu'il a été informé de ce projet de loi. Cette réforme devait initialement intervenir à partir de l'année 2017, mais le gouvernement a immédiatement tenté de la mettre en œuvre à travers une instruction envoyée aux membres du gouvernement, aux walis, demandant le gel provisoire de la formalisation des dossiers de retraite dans le secteur de la fonction publique.

De nombreuses actions de protestations ont eu lieu comme celle des salariés de la SNVI à Rouiba, de ceux de la Sonatrach ou encore des salariés du laboratoire (CRD) de Sonatrach à Boumerdes, où plus de 300 travailleurs ont observé une journée de protestation pour demander l'annulation de la décision de la tripartite, et ce, dès le mois de juin. Ce fut aussi le cas sur les sites pétroliers et gaziers de Hassi R'mel et Hassi Messaoud.

Le secrétaire de l'UGTA au secours de la réforme et du régime

Suite aux mobilisations à Rouiba, c'est le secrétaire général de l'UGTA lui-même qui a tenté d'éteindre l'incendie.

Recevant une délégation de syndicalistes avec à leur tête « *le secrétaire général de l'union locale de Rouiba et le secrétaire général de la fédération de la mécanique, Sidi Saïd a donné des explications en informant que la nouvelle loi sur la retraite ne sera pas promulguée en 2016 et ne concernera pas les travailleurs qui exercent des métiers pénibles. Ces derniers continueront à jouir des dispositions de l'ancienne loi notamment la retraite sans condition d'âge a-t-il expliqué. Sidi Saïd a également indiqué qu'un groupe de travail était chargé par la tripartite d'établir une liste des métiers pénibles à l'issue de ces travaux.* »(Liberté Algérie 16 juin 2016)

Et le journaliste de commenter :

« *Reste à savoir si l'assurance donnée aux travailleurs va pouvoir calmer le monde du travail de plus en plus en ébullition.* »

On le voit, pour le secrétaire de l'UGTA il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause la loi sur la contre-réforme des retraites mais bien au contraire, d'accompagner sa mise en œuvre en laissant miroiter la possibilité pour certains

de bénéficier de l'ancien dispositif au nom de la pénibilité.

Le secrétaire général de l'UGTA a beau manœuvrer, il n'en demeure pas moins qu'il est confronté à une violente opposition au sein même de très nombreuses fédérations de l'UGTA comme celle des hydrocarbures ou celle de l'éducation.

Par ailleurs, ces nombreuses mobilisations ont conduit les organisations syndicales autonomes à devoir formellement épouser la contestation.

Les dirigeants des syndicats autonomes ne sont pas en reste

Une rencontre a eu lieu entre 14 organisations syndicales autonomes sur le thème de la retraite et du code du travail.

Pour le secrétaire national des praticiens de la santé publique « *malheureusement ces décisions hasardeuses ont été prises sans nous associer aux débats* » (source : *El Watan* du 29 juillet 2016).

Un autre dirigeant syndical indique « *qu'en supprimant le départ à la retraite avant 2017 et en précipitant les décisions on ne fait que vider nos usines nos écoles et nos administrations au moment où le pays a besoin de toutes ses forces. Ce sera de l'expertise en moins* » (idem)

Ces seules positions tendent à nous montrer que les directions des organisations syndicales autonomes sont loin de se situer sur le terrain de la seule revendication qui vaille, c'est-à-dire le retrait pur et simple.

Cela se confirme d'ailleurs à travers les rencontres qui ont lieu entre Benghebrit, ministre de l'éducation et les dirigeants des syndicats autonomes de ce secteur.

Selon *El Watan* du 4 septembre, « *Le gouvernement, à travers le département de l'éducation nationale, a opté pour la carte de l'apaisement concernant le dossier des retraites. Les syndicats d'enseignants ont été rassurés à l'issue de la rencontre quant à la poursuite du système actuel de retraite permettant aux effectifs intéressés de pouvoir continuer à déposer leur dossier de départ en retraite anticipée. Le secteur de l'éducation n'est pas concerné par l'amendement introduit à l'issue de la dernière tripartite. Le secteur continuera pour l'année scolaire en cours avec la même réglementation relative à la retraite expliquent les syndicalistes présents à la rencontre, satisfaits que le blocage de la procédure de départ en retraite anticipée décidée au début de l'été ne concerne pas le secteur de l'éducation. Les travailleurs du secteur ont introduit via leurs représentants syndicaux la revendication de placer leur profession parmi les métiers pénibles pour prétendre au départ à la retraite anticipée.*

" plus de 96 % des 20 797 départs en retraite se fait à moins de 60 ans chez les enseignants ce qui s'explique par l'incapacité physique de ces derniers à continuer à exercer. Ces données doivent interpeller les pouvoirs publics concernant le système de retraite ; soutient Monsieur Amoura (représentant du SATEF ndr) »

Ces simples déclarations nous indiquent à quel point les dirigeants des syndicats autonomes tournent le dos à la revendication et s'inscrivent au final dans l'accompagnement de la réforme, au même titre que l'UGTA, à travers

notamment la chimère de la pénibilité.

Il est vrai que l'année dernière (en novembre 2015, après 17 mois de négociations et de dialogue), 8 organisations syndicales autonomes de l'éducation ont signé une charte sur l'éthique et la déontologie proposée par le ministère, visant à « stabiliser » le secteur de l'éducation, et, selon la ministre « *à définir l'éthique et la déontologie et fixer des principes déontologiques applicables aux principaux acteurs de la famille de l'éducation, les questions éthiques et déontologiques devant être distinguées car elle constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la profession et de la conduite de chacun dans sa vie personnelle avec pour vocation de sanctionner les comportements déviants en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application* ».

Les organisations non signataires se sont malgré tout déclarées ouvertes au dialogue.

Pourtant, concernant la réforme des retraites, tout montre que le prolétariat est disponible pour le combat. Tout le problème est : sur quelle orientation combattre pour vaincre ?

La seule issue :

Imposer la rupture des organisations syndicales avec le gouvernement, Imposer le front uni des organisations syndicales UGTA et syndicats autonomes sur le mot d'ordre de retrait de la réforme des retraites

A cette étape rien n'est joué. Le prolétariat algérien a d'ores et déjà montré sa disponibilité au combat. Le principal obstacle, qui constitue un frein au déferlement de la classe ouvrière algérienne pour en finir avec cette réforme et pour combattre le gouvernement, c'est précisément la politique traître des dirigeants syndicaux, politique de dialogue social et d'accompagnement des réformes.

C'est cet obstacle qu'il faut surmonter en imposant aux dirigeants syndicaux la rupture avec le gouvernement et le combat uni pour le retrait de la contre-réforme des retraites. Une défaite du gouvernement constituerait un pas en avant pour la défense des conditions matérielles d'existence du prolétariat et de la jeunesse. Elle serait un point d'appui considérable pour les travailleurs et la jeunesse dans leur combat pour affronter et vaincre ce régime.

Nous écrivions dans un article du 23 avril 2016 sur le site *Maghreb socialiste* :

« *En définitive, combattre pour en finir avec ce régime suppose en premier lieu d'imposer aux organisations syndicales (UGTA et Syndicats autonomes) de rompre le dialogue social et d'engager un combat dans le cadre d'un front uni pour la satisfaction des revendications ouvrières.*

C'est à travers ce combat qu'une issue pourra se dégager, permettant notamment de poser la question de construction d'un authentique représentation politique du prolétariat, c'est-à-dire d'un parti ouvrier

s'orientant dans la perspective d'en finir avec le régime et de la prise du pouvoir pour le compte du prolétariat. »

Et c'est sur cet axe que doivent s'orienter les militants qui combattent pour la révolution et le socialisme.

Le 5septembre20016